

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

Le 22 avril 2025 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Absente
PFEIFFER	Michel	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEBRETON	Delphine	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	Excusé
HENNEQUIN	Jocelyne	P – Arrivée à 18h24 après le vote des trois délibérations	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	Absent	COUTANCEAU	Delphine	Procuration à I. BOUYER-MAUPAS
GERMAIN	Jean-Pierre	Secrétaire de Séance	POISSON	Jean-Marc	Excusé
LAINÉ	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	P

M. le Maire demande à M. GERMAIN d'être Secrétaire de Séance en l'absence de M. DANGUY.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Maire demande l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour pour faire une demande de DETR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

N° 1 – VOIRIE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE -PARKING ET VOIRIE DE L'ÉCOLE DE VOILE ET CHARRIÈRE DE LA HAULE ET DU COMMERCE- LOT 1

VU

Le Code de la Commande Publique ;

La consultation lancée pour les travaux de requalification des rues (Lot 1) à Agon-Coutainville ;

L'analyse des offres transmises par le cabinet INGE-INFRA ;
les critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- valeur technique (note sur 40),
- valeur financière (note sur 60)

L'avis de la commission réunie le 14 avril 2025 ;

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT

Que quatre entreprises ont répondu à la consultation : COLAS, EUROVIA, OUEST TERRASSEMENT, PIGEON TP ;

Que l'analyse technique et financière des offres a permis d'établir le classement suivant :

- 1. EUROVIA : 92,50 points
- 2. OUEST TERRASSEMENT : 76,15 points
- 3. PIGEON TP : 70,76 points
- 4. COLAS : 59,00 points ;

Que l'offre d'EUROVIA est jugée la plus avantageuse économiquement, tant sur le plan technique que financier ;

Que le montant de l'offre d'EUROVIA s'élève à 448 044,07 € HT (soit 537 652,88 € TTC) ;

Que le cabinet INGE INFRA a vérifié l'offre de la société Eurovia en tous points ;

Conclusion de la commission

Après examen des offres et critères de jugement, la commission propose d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'attribuer le marché public relatif au parking et voirie de l'école de voile et requalification de la Charrière de la Haule et du Commerce– Lot 1 à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 448 044,07 € HT (soit **537 652,88 € TTC**).

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

- M. GUILLOTTE présente le travail de la commission et l'analyse faite par INGE INFRA en précisant la nature des travaux (tranche ferme et optionnelle du présent marché).
- Mme BOUYER-MAUPAS souhaite savoir si les travaux vont être réalisés avant la saison estivale.
- M. GUILLOTTE rappelle les règles d'attribution des marchés avec la prévenance des entreprises non retenues avant celle retenue et les risques inhérents à chaque marché public.
Il se veut rassurant et pense que raisonnablement les délais d'intervention seront tenus et les travaux faits avant l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché public relatif au parking et voirie de l'école de voile et requalification de la Charrière de la Haule et du Commerce– Lot 1 à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 448 044,07 € HT (soit 537 652,88 € TTC).

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

N° 2 – VOIRIE

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE DE VOIRIE POUR LES ANNEES 2025-2027

VU

Le Code de la Commande Publique ;

L'avis d'appel public à la concurrence diffusé pour la réalisation des travaux de voirie 2025-2027 de la commune ;

Le rapport d'analyse des offres établi par la Commission du 14 avril dernier ;

CONSIDÉRANT

Que la commune d'Agon-Coutainville a lancé une consultation pour la réalisation de travaux de voirie sur la période 2025-2027, afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des infrastructures communales.

Ce marché à bons de commande fixe un seuil minimal de 30 000 Euros HT et 150 000 Euros HT de travaux pour les années suivantes : 2025 2026 et 2027 .

Que trois candidatures ont été reçues et analysées par la Commission Voirie du 14 avril dernier selon les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation.

Un devis estimatif a été établi en voici le résultat:

Entreprise	Montant HT	Note finale / 100
EUROVIA	33 368,44 €	100 / 100
COLAS	37 201,00 €	92,31 / 100
TP PIGEON	46 948,26 €	82,65 / 100

Analyse :

EUROVIA

Offre économiquement la plus avantageuse. Excellente performance technique, parfaite maîtrise des délais et gestion optimisée des ressources. Entreprise locale avec une forte expérience régionale.

Note finale de **100 / 100**.

Candidat fortement recommandé pour l'attribution.

COLAS

Offre de qualité et bonne réactivité grâce à la proximité de son agence . Montant supérieur à l'offre la moins-disante, mais justifiée par les moyens humains et matériels engagés.

Note finale de **92,31 / 100**.

Candidat sérieux.

TP PIGEON

Offre techniquement solide avec un bon niveau d'organisation et un engagement environnemental notable. Toutefois, offre la plus onéreuse.

Note finale de **82,65 / 100**.

Conclusion de la Commission :

Après examen des offres et des critères de jugement, la Commission propose d'attribuer le marché à l'entreprise **EUROVIA**, qui a présenté l'offre la plus compétitive tant sur le plan technique qu'économique.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver l'analyse des offres présentée ;
- d'attribuer le marché de travaux de voirie 2025-2027 de la commune d'Agon-Coutainville à la société EUROVIA, pour un montant total de 30 000 € HT minimum et 150 000 € HT maximum;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

M. GUILLOTTE présente le travail de la commission concernant le marché à bons de commande pour les années 2025-2026 et 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'analyse des offres présentée ;
- **ATTRIBUE** le marché de travaux de voirie 2025-2027 de la commune d'Agon-Coutainville à la société EUROVIA, pour un montant total de 30 000 € HT minimum et 150 000 € HT maximum;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

N° 3 – FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION DETR : INSTALLATION DE PIEUX

La commune d'Agon-Coutainville souhaite solliciter le soutien des services de l'Etat dans le cadre d'une mesure de protection de la plage située devant l'école de voile, afin de lutter contre l'érosion côtière et la réduction de la superficie de cette plage, phénomène exacerbé par les changements climatiques et les conditions actuelles.

La commune d'Agon-Coutainville a constaté une diminution progressive de la plage, ce qui menace non seulement l'environnement local, mais également l'activité de l'école de voile, essentielle à la vie économique et touristique de notre commune. Afin de limiter cette érosion et de préserver l'intégrité de la plage, nous projetons l'installation de pieux afin de stabiliser les terrains et de protéger cet espace naturel.

Le coût de ces travaux serait de 77 224 Euros

Dans ce contexte, nous sollicitons l'aide des services de l'Etat pour obtenir les autorisations nécessaires et envisager un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre de cette intervention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.
- M. PFEIFFER rappelle l'objectif de ces travaux, une demande de participation sera effectuée également auprès de la CMB, un courrier dans ce sens a été adressé au Président de la CMB.

Les services de la DDTM ont proposé de mettre une deuxième rangée de pieux au niveau de l'école de voile au vu des résultats encourageants constatés sur la plage de la Poulette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BOUYER-MAUPAS demande si l'avenue du roi Jacques sera refaite.

M. GUILLOTTE l'informe que les travaux ont été programmés. Une étude est en cours pour l'avenue du roi Jacques et la rue Alexis Lemoine, pour une réalisation en 2026.

- Mme BOUYER-MAUPAS pose une question à M. GUILLOTTE en sa qualité de vice-président de la CMB en charge des déchets sur la collecte des déchets ménagers : lorsqu'il y a des jours fériés qui correspondent au jour de collecte, le ramassage est fait le samedi qui suit.

La communication passe mal et de nombreuses poubelles sont déposées hors jours de collecte et finissent en décoration sur les grilles, éventrées par des chats ou autres.

Un problème de pollution visuelle se pose sur une commune touristique comme Agon-Coutainville.

M. GUILLOTTE indique qu'un courrier individuel d'explication a été adressé à tous les usagers.

M. GUILLOTTE indique qu'un service particulier va être mis en place par la CMB, qui consistera à mettre des PAV (Point d'Apport Volontaire) pour les ordures ménagères sur plusieurs endroits de la commune.

Une autre solution est envisagée à l'avenir, est d'implanter un container enterré sur le territoire de la commune.

- Mme FRANÇOIS trouve dommage que l'on ne puisse pas décaler la collecte d'une journée en raison du marché passé avec le prestataire.
- Mme BESSIN annonce au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de classement de la commune comme « Commune Touristique » a été déposé à la CMB, qui devra délibérer à ce sujet prochainement.

Un débat s'engage entre M. GERMAIN et M. LEMESLE sur les travaux et les matériaux utilisés pour la place du Passous. La question des potelets de la place du général de Gaulle est posée également par M. GERMAIN.

- M. LEMESLE rappelle qu'en raison du marché conclu avec l'entreprise, les potelets sont pris en charge par cette dernière pour les changer et qu'ils seront mieux scellés.
- Mme BESSIN rappelle les dates où la place du Général de Gaulle sera interdite à la circulation ; décision prise en accord avec les commerçants.

Un échange a lieu entre Mme BESSIN et M. GUILLOTTE sur l'éclairage du Promenoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 58.

Pour extrait conforme, le 24 avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre GERMAIN

Le Maire,
Christian DUTERTRE



